



Points essentiels

Programme politique du PEV Suisse

*valeurs chrétiennes –
politique humaine*



EVP PEV

*Evangelische Volkspartei · Parti Evangélique
Partito Evangelico · Partida Evangelica*

Contenu

Remarques préliminaires concernant les Points essentiels PEV 2006

Le 21 janvier 1979, le PEV a accepté à Zurich le programme fondamental encore actuellement en vigueur. De quatre pages seulement, il livre la base de la politique du PEV : l’Evangile. Celui-ci nous livre non pas des recettes préfabriquées, mais des bases sur lesquelles une politique dite « évangélique » doit se construire.

Le programme intitulé Points essentiels PEV 2006 sert à concrétiser le programme fondamental en précisant les principes de base du parti et les mesures proposées.

	<i>Introduction</i>	3
1	<i>Famille</i>	4
2	<i>Société</i>	6
3	<i>Protection de la vie</i>	8
4	<i>Formation et Recherche</i>	10
5	<i>Economie</i>	12
6	<i>Finances étatiques</i>	14
7	<i>Protection sociale</i>	16
8	<i>Santé</i>	18
9	<i>Dépendance</i>	20
10	<i>Migration et Asile</i>	22
11	<i>Politique de sécurité</i>	24
12	<i>Politique étrangère</i>	26
13	<i>Politique d’Etat</i>	28
14	<i>Agriculture</i>	30
15	<i>Transport et Environnement</i>	32
16	<i>Energie</i>	34
	<i>Conclusion</i>	36

Chaque chapitre thématique est divisé en trois sections. La première section indique, selon la vision du parti, des **zones de tension** dans la société, la politique et l’économie actuelles. La deuxième section indique les **points essentiels**, valables à tous les niveaux – Confédération, cantons et communes. La troisième section propose une sélection de **mesures** concrètes que le PEV veut mettre en oeuvre, avant tout au niveau fédéral.

Introduction

Point essentiel : L'évangile – Foi, Amour et Espérance

L'Évangile prend au sérieux la valeur et la dignité de l'homme et s'oppose à toute déresponsabilisation de la conscience humaine. Au contraire, l'Évangile l'aiguise dans le domaine de la responsabilité sociale, ce qui nous oblige à agir de façon responsable en politique. La foi nous pousse à agir mais nous montre également nos propres limites. L'espoir nous donne de nouvelles forces, car les possibilités de Dieu sont nettement supérieures aux nôtres. L'amour pour nos prochains nous rend solidaires et nous permet de chercher ensemble des solutions, afin de créer un monde où nous pouvons vivre dignement, ainsi que nos descendants. Le PEV considère son engagement politique comme un service pour la société.

Concrétisation : telle est la politique du PEV

Le PEV s'engage pour la création entière, tant pour le bien-être de tous les hommes que pour la protection de cette création. Le PEV accepte les défis d'une société multiculturelle et recherche des solutions justes, durables et susceptibles de remporter la majorité. Le PEV s'engage pour : la lutte contre l'injustice et la misère, une gestion de la possession et un exercice du pouvoir qui soient respectueux de l'homme, la consolidation de la famille, l'égalité entre homme et femme, les faibles et les laissés pour compte, l'épanouissement de tous les hommes, le renforcement de la responsabilité individuelle et l'efficacité de chacun, la promotion du bien-être général et la paix mondiale.

Nous aspirons à une Suisse où il fait bon vivre, c'est-à-dire, une société qui assure un haut degré de sécurité et de liberté pour le façonnement de la vie individuelle et de l'épanouissement personnel ; mais aussi une société juste, formée par une vaste communauté de personnes, marquée par la confiance et la bienveillance, et qui n'exclue personne. Nous prenons soin de l'environnement et des ressources naturelles, pour permettre aux générations futures de bénéficier du même standard de vie.

Un consensus de toute la société concernant l'avenir est nécessaire. La Suisse, en temps que pays fortement développé, est à même de réaliser un travail pionnier, non seulement dans les secteurs de la science et de la technologie, mais aussi au niveau de la société, de l'écologie et de l'économie. Des innovations dans les domaines tels que la croissance qualitative, les énergies renouvelables, le travail pour tous, la fiabilité des institutions sociales, la redistribution sociale ou la solidarité internationale peuvent stimuler la Suisse et être bénéfiques sur le plan international.

Famille

4

Zones de tension

Le changement social touche particulièrement la famille. A côté de la famille traditionnelle – un couple marié avec des enfants – on trouve des formes moins engagées de la vie en commun. De plus en plus, les mères de famille sont actives professionnellement, que ce soit par nécessité économique ou parce qu’elles aiment travailler. Partager l’éducation et le travail salarié de façon équitable est un grand défi.

Les enfants sont devenus la cause principale de pauvreté. Que ce soit pour cette raison ou pour une autre, un nombre croissant de jeunes couples renonce à avoir des enfants. Notre société risque ainsi de ne pas avoir de relève. La conséquence : vieillissement de la population et diminution de la population suisse.

Apprendre à choisir parmi l’abondance actuelle d’offres et d’informations devrait être une pratique exercée dès l’enfance. Les parents sont souvent surchargés, surtout s’ils doivent encore combiner éducation des enfants et travail salarié.

Points essentiels du PEV

La famille est une communauté de vie contraignante regroupant différentes générations. Des valeurs essentielles y sont transmises, c’est pourquoi elle marque la société suisse. Le mariage entre l’homme et la femme en tant que noyau de la famille doit être privilégié et protégé face à d’autres formes de cohabitation.

On ne devrait pas renoncer à avoir des enfants pour des raisons financières. C’est pourquoi il faut tout d’abord proposer aux familles d’être aidées financièrement et, au besoin, les soutenir. Ensuite, il faut favoriser la compatibilité entre famille et travail en encourageant le travail à temps partiel pour les hommes et les femmes, en prenant en compte les « années d’éducation » dans la réinsertion professionnelle et en renforçant les structures d’accueil. La responsabilité éducative revient aux parents et doit être perçue comme telle par ceux-ci. Par conséquent, la formation parentale doit être développée.

Mesures

- *Tous les désavantages fiscaux des couples mariés vis-à-vis des autres formes de communautés doivent être abolis. C'est pourquoi le PEV exige l'introduction d'un splitting familial.*
- *Une rente pour enfant, d'après le modèle « un enfant – une rente », remplace toutes les autres formes de paiements et de déductions pour enfant. Ces rentes pour enfant ne sont pas financées par les cotisations des partenaires sociaux (employeurs et employés) mais par les impôts. Tant que le changement de système n'est pas encore établi, nous soutenons l'harmonisation et l'augmentation des allocations familiales dans toute la Suisse.*
- *Les familles qui malgré ces mesures ont un revenu insuffisant reçoivent des prestations complémentaires d'après les critères de l'AVS et de l'AI.*
- *Une indemnité en cas de maternité est aussi à instaurer pour les mères non-actives.*
- *Toutes les propositions de loi doivent aussi être évaluées en fonction de leur compatibilité avec la famille.*

Zones de tension

Notre société est de moins en moins unie par des valeurs de base contraignantes. L'héritage historique de notre nation marquée par le christianisme perd de son importance. Le bien-être et l'intérêt personnel, l'indifférence, la liberté individuelle et la poursuite du plaisir sont les valeurs les plus cotées. La tolérance est comprise comme l'acceptation de pratiquement tout par la société.

La solidarité entre jeunes et vieux est de plus en plus menacée. Le nombre de personnes âgées augmente, alors que le nombre de jeunes diminue. Grâce à l'introduction des assurances sociales, le problème de la pauvreté de la population âgée a pu être largement surmonté. Aujourd'hui, ce sont les familles avec enfants et les jeunes (chômage) qui sont les plus touchés.

Bien que l'égalité entre homme et femme soit ancrée dans la législation, son application n'est pas encore assurée dans de nombreux domaines.

Points essentiels du PEV

Le PEV accorde de l'importance à l'héritage chrétien et aux valeurs qui en découlent. Ces valeurs sont décisives pour la cohésion de la société et ne doivent pas être abandonnées dans un esprit de tolérance mal interprétée envers d'autres cultures.

Le contrat intergénérationnel ne peut subsister à l'avenir que si la solidarité s'exerce non seulement dans le sens jeunes – vieux, mais aussi vieux – jeunes. La génération plus âgée doit être d'accord de partager une partie de sa prospérité au profit des plus jeunes, ce qui nécessite un dialogue intergénérationnel actif.

La participation active et l'engagement des femmes est un élément primordial pour une évolution positive et durable de notre société et de notre économie.

Le PEV encourage les femmes à s'engager politiquement. Ainsi, leur participation au niveau exécutif et législatif peut être augmentée. Le parti encourage tout particulièrement les jeunes.

Les handicapés et les malades chroniques doivent être intégrés autant que possible dans la société, notamment dans les domaines du travail et de la participation à la vie sociale.

Mesures

- *Le volontariat des retraités doit être développé. Par exemple, on peut leur proposer de s'engager comme mentors de jeunes chômeurs, aides dans les écoles ou pour des repas de midi.*
- *Les soins à domicile (« Spitex ») doivent être renforcés, car ils sont précieux, permettent une promotion de la santé efficace et sont financièrement avantageux.*
- *Il est nécessaire de trouver des moyens justes de faire participer davantage le troisième âge aux frais des soins.*
- *Le PEV exige une égalité conséquente entre homme et femme dans tous les domaines.*
- *La loi sur l'égalité pour les handicapés doit être appliquée de façon efficace.*
- *Le PEV s'engage pour un maintien de l'interdiction, formulée dans la loi sur le partenariat enregistré, d'adopter des enfants et d'avoir recours à l'insémination artificielle pour les couples homosexuels. Le PEV combat aussi la promotion explicite de forme de vie homosexuelle dans les écoles et les lieux publics par des institutions étatiques.*

Protection de la vie

8

Zones de tension

Les connaissances accrues sur la vie humaine entraînent la tentation d'essayer tout ce qui est techniquement possible sans se soucier de la dignité humaine. Le progrès médical soulève de plus en plus de questions et problèmes liés au début et à la fin de la vie.

Points essentiels du PEV

Chaque être humain a droit à son intégrité personnelle. Le PEV s'engage pour la protection complète de la vie humaine, de la conception à la mort. C'est pourquoi nous n'acceptons ni avortement, ni euthanasie active directe. Par contre, nous soutenons les soins palliatifs ainsi que l'accompagnement en fin de vie.

Les enfants doivent être protégés de la violence, de la négligence ou de la maltraitance sexuelle. Les droits de l'enfant de la convention de l'ONU servent de base au PEV pour toutes les questions relatives à l'enfance.

Mesures

- *Toutes les formes de clonage dans le but de créer un être humain doivent rester interdites.*
- *Une consultation compétente et différenciée doit être proposée aux femmes enceintes. Aucune pression d'avorter ne doit être exercée en cas de crainte d'un handicap de l'enfant. Si les parents exigent un diagnostic prénatal, ils doivent être informés au préalable des conflits de conscience qui peuvent en résulter. Si une femme enceinte se situe dans une situation critique, elle doit être soutenue.*
- *Le diagnostic préimplantatoire doit demeurer interdit, dans le souci d'éviter qu'une différence soit faite entre vie digne d'être vécue ou non.*
- *L'interruption de grossesse non indiquée médicalement doit être rayée du catalogue des soins de l'assurance maladie de base.*
- *Celui qui ne peut concilier la collaboration à un avortement avec sa conscience ne doit pas en subir de préjudices.*
- *Tant que faire se peut, il faut demander à l'avance au patient quelle est sa volonté quant à la durée des mesures destinées à la prolongation de la vie. La rédaction des dispositions de fin de vie (avec procuration) doit être encouragée.*
- *L'euthanasie active directe doit demeurer interdite, ainsi que l'assistance au suicide. Par contre, l'euthanasie passive et active indirecte doivent rester autorisées.*
- *Les délits sexuels ou pornographiques à l'encontre des enfants, y compris les offres correspondantes, doivent être poursuivis de manière conséquente.*

Formation et recherche

10

Zones de tension

Etant pauvre en ressources naturelles, la Suisse doit comme jusqu'à présent miser sur une formation solide (y compris la formation continue) et sur une recherche de pointe.

Dans les domaines de la formation et de la recherche, les nombreux avantages du fédéralisme coexistent avec de multiples inconvénients : la diversité des systèmes scolaires, des buts d'apprentissage, et du matériel scolaire ainsi que la petite taille des hautes écoles et universités entraînent des coûts importants et une perte de qualité et de mobilité.

L'école est menacée de surcharge, car elle doit de plus en plus assumer des fonctions d'intégration et d'éducation.

Le génie génétique, la biotechnologie et la nanotechnologie sont des chances pour la recherche, mais comportent aussi de nouveaux dangers. Il faut évaluer les deux soigneusement.

Points essentiels du PEV

Lors de l'allocation future de moyens financiers, la recherche et la formation doivent être considérées comme prioritaires. Le but est d'atteindre une place de tête au sein des pays de l'OCDE. Des investissements plus importants dans la recherche sont nécessaires mais doivent être efficaces et justifiables éthiquement.

La Confédération doit obtenir plus de compétence grâce à un article constitutionnel sur la formation. Le système universitaire dans sa globalité doit être coordonné par la Confédération. Les systèmes scolaires cantonaux doivent continuer d'être uniformisés.

L'accès à l'éducation ne doit pas dépendre des possibilités financières individuelles. Les écoles publiques doivent rester la norme en raison de l'égalité des chances et de l'intégration sociale. La formation de base ainsi que la formation continue doivent être promues à tous les niveaux, car notre système de formation dual est central pour le bien-être futur.

Pour la cohésion nationale, la connaissance d'au moins une deuxième langue nationale est nécessaire. En même temps, compte tenu de l'imbrication internationale, la connaissance de l'anglais doit continuer d'être favorisée.

Mesures

- *L'âge de la scolarisation, la durée de celle-ci, les buts, les standards de performance, le matériel scolaire ainsi que la formation des enseignantes et enseignants doivent être harmonisés sur le plan fédéral.*
- *Nous soutenons la spécialisation des universités et hautes écoles dans certaines filières. Si la coordination intercantonale ne fonctionne pas adéquatement, la Confédération doit recevoir les compétences de décision nécessaires.*
- *Il faut conserver l'orientation pratique des hautes écoles, en comparaison avec celle des universités.*
- *Les pouvoirs publics soutiennent davantage des projets de recherche utiles à la société ; par exemple, la bonne gestion d'une faible croissance économique et/ou la réorientation vers une croissance qualitative, l'utilisation de l'énergie renouvelable rentable économiquement ou une agriculture focalisée non seulement sur l'augmentation de la productivité mais aussi sur la durabilité et le marché.*
- *Des séquences d'ADN humain, animal ou végétal ne doivent être brevetés. Par contre, les applications et procédés issus de connaissances sur cet ADN peuvent l'être.*

Zones de tension

Le revenu, la propriété et l'emploi – en bref, notre prospérité – nous permettent de nous épanouir dans notre famille, notre travail et nos loisirs. Or, il est difficile de savoir si notre niveau de prospérité actuel peut rester constant, vu l'intégration internationale croissante et la délocalisation des places de travail à l'étranger. La lutte actuelle pour la redistribution entrave les actions orientées vers l'avenir. Le changement structurel d'une société industrielle vers une société de services entraîne un regain d'inquiétude.

La croissance quantitative est considérée comme la solution de tous les problèmes et par conséquent, elle est placée au-dessus de tout. Il est avéré que l'économie nationale suisse ne s'est pratiquement plus développée depuis des années et la croissance souhaitée reste illusoire, avec les conséquences liées au taux de chômage et aux caisses de l'Etat. Or, il manque un changement de perspective vers une croissance qualitative. Une grande partie des ressources financières, fort importantes du reste, sont investies dans des instruments financiers les plus rentables possibles. La contribution à la prospérité nationale sous forme d'investissement, de consommation, de places de travail et d'impôts est relativement faible.

Nous profitons de la place financière helvétique, mais nous aggravons les conditions du marché du travail.

Points essentiels du PEV

Une économie sans éthique fait fausse route. C'est pourquoi nous devons promouvoir l'éthique dans l'économie.

L'Etat doit poser pour cadre : une économie sociale de marché qui fonctionne, avec une réelle concurrence, une péréquation entre les classes de revenu dans le domaine fiscal et dans les assurances sociales, ainsi qu'un partenariat social fiable. Il faut maintenir l'initiative et la responsabilité individuelles par des prestations incitatives.

Il faut chercher à atteindre la croissance qualitative durable au niveau économique (production de valeur à long terme), écologique (maintien de l'environnement naturel) et social (bilan générationnel équilibré). Le changement structurel ne doit pas être freiné mais doit être orienté par de mesures d'accompagnement, surtout dans les régions montagneuses.

Le but recherché est le plein-emploi, où les salaires permettent à chacun de vivre dignement. La première priorité, qui doit également être celle de la Banque nationale dans sa politique monétaire, doit être l'emploi. La création et le maintien de places de travail pour les personnes avec une capacité de travail réduite doivent être encouragés par l'Etat.

Libéralisation et privatisations ne peuvent être réalisées que lorsqu'il y a une véritable concurrence et que les intérêts publics sont garantis. Les pouvoirs publics ne doivent pas posséder de parts importantes d'entreprises privées. D'ingérables conflits d'intérêts en seraient la conséquence.

L'application des principes de causalité et de responsabilité doit être renforcée. Si possible, les coûts véritables y compris les coûts externes doivent être pris en compte.

Mesures

- *Le travail dominical doit être réduit à un minimum.*
- *Les charges sociales du travail en tant que facteur de production doivent être réduites autant que possible. Là où elles sont maintenues, elles doivent, en tout cas partiellement, financer des prestations qui concernent la société entière et non pas seulement les employés et les employeurs. Les charges sociales réduites doivent être compensées grâce à la taxation de l'énergie et des matières premières ainsi qu'avec des moyens fiscaux généraux. Nous soutenons ainsi la réforme fiscale écologique.*
- *Les petites et moyennes entreprises doivent être encouragées, notamment grâce à une simplification des processus administratifs et un accès plus direct aux résultats des enquêtes des hautes écoles.*
- *Nous combattons énergiquement toute forme de travail au noir et de dumping salarial.*
- *La loi sur les cartels doit être appliquée de façon conséquente. C'est pourquoi la commission de la concurrence doit être renforcée.*
- *Nous soutenons l'admission d'importations parallèles de l'UE et la suppression d'autres restrictions commerciales.*
- *Les déclarations obligatoires et la protection des consommateurs doivent être davantage développées.*
- *La Confédération et les cantons soutiennent la construction d'appartements d'utilité publique.*
- *Lors de l'attribution de marchés publics, il faut favoriser les entreprises qui offrent des places d'apprentissage, s'engagent pour l'intégration de personnes à capacités réduites ou se sont engagées à suivre des standards écologiques ou sociaux.*
- *L'infrastructure de Swisscom est transférée dans une société publique d'exploitation ayant la responsabilité de toute l'infrastructure téléphonique. Les services de télécommunications, par contre, seront complètement privatisés.*

Finances étatiques

14

Zones de tension

D'un côté, l'endettement des collectivités publiques ne cesse d'augmenter ; de l'autre, règne un lourd climat d'attente vis-à-vis de l'Etat ; chaque groupe d'intérêt veut maximiser les prestations à son avantage.

L'affirmation qu'une quote-part étatique faible est un pré-requis pour la croissance économique est invalidée par différents pays dont la Suède ou le Danemark. Malgré cela, on exige constamment des baisses d'impôts, lourdes de conséquences sur les prestations de l'Etat et les places de travail. Aucune majorité ne s'engage pour un système fiscal plus juste, bien qu'il soit la meilleure réponse à l'écart grandissant entre pauvres et riches.

Une couche moyenne saine est d'une importance capitale. Vu les impôts et les assurances sociales, le revenu de celle-ci, contrairement aux grands revenus, n'a que peu augmenté.

Points essentiels du PEV

Seule une caisse publique équilibrée (calculée sur la moyenne des cycles conjoncturels) est durable. L'endettement doit être réduit à cause du paiement des intérêts et de la charge des générations à venir.

Dans le domaine des finances publiques, la question la plus importante n'est pas définir la quote-part mais de savoir quels services l'Etat doit effectuer au profit du bien-être général et ce qui doit être laissé au secteur public. En particulier, on se doit de remettre en question de façon critique les dépenses de transfert en faveur de secteurs à faible productivité ou en faveur du maintien de structures. Si l'on s'est mis d'accord sur les prestations et leur apport efficient, les moyens financiers nécessaires doivent être mis en œuvre par des impôts et des taxes. Le contrôle des priorités étatiques doit être réalisé régulièrement.

Les nouvelles dépenses à partir d'une certaine somme ne peuvent être avalisées que si l'on décide en même temps de leur financement. De façon analogique, les baisses d'impôts ne peuvent être décidées que si l'on décide en même temps de leur compensation (réduction des dépenses, augmentation d'autres sortes d'impôts).

Une classe moyenne saine est à maintenir grâce à une politique sociale et fiscale adéquates.

Le PEV s'engage pour la solidarité entre les riches et les pauvres.

Mesures

- Les prestations que l'Etat doit garantir, ainsi que leur efficacité, doivent être périodiquement contrôlées. Elles doivent être fournies sans dette supplémentaire.
- Nous nous engageons pour un système fiscal plus simple et plus efficace. Toutes les déductions doivent être abolies. Par contre, la progression doit être maintenue. Les déductions pour enfants ne peuvent être abolies que lorsque la rente pour enfant (c.f. chapitre sur la famille) est introduite.
- L'impôt fédéral direct doit être maintenu sans changement.
- Les gains de capitaux privés doivent être imposés par souci de justice.
- En ce qui concerne la TVA, une taxe moins élevée ne peut être appliquée que sur des produits de la vie courante. Tous les autres taux sont à abroger.
- Au niveau fédéral, il faut introduire un impôt intelligemment conçu sur les successions et les donations pour financer les assurances sociales. Cet impôt est doté d'une franchise importante et décharge les héritiers directs.
- L'impôt sur la fortune doit être harmonisé sur le plan fédéral et augmenté, tout en gardant une franchise élevée.
- Une certaine concurrence fiscale entre les cantons est certes à saluer, mais une péréquation entre les cantons doit être augmentée, avec une marge de manœuvre contraignante pour les taux d'impôts cantonaux.
- Nous nous engageons pour des règles uniformisées et restrictives partout en Suisse concernant les forfaits fiscaux en faveur des personnes naturelles et les réductions d'impôt en faveur des entreprises qui veulent s'y implanter.
- La soustraction fiscale doit faire partie, comme l'évasion fiscale, du domaine du droit pénal suisse. Le secret bancaire est ainsi partiellement levé face au fisc, ce qui doit être salué du point de vue de la justice.
- La taxation de la valeur locative et, en contrepartie, les déductions pour des intérêts issus des dettes et de l'entretien ne devraient plus faire partie du domaine de la taxation immobilière.
- Nous soutenons un impôt à la source pour tous les employés et employées.

Protection sociale

16

Zones de tension

Un nombre croissant de personnes doivent recourir aux assurances sociales, qui sont endettées ou menacées par l'endettement. L'évolution démographique n'est pas la seule responsable, mais aussi les attentes et la pression croissantes sur les lieux de travail ; de plus en plus de personnes ne peuvent plus satisfaire à ces exigences.

La sécurité sociale est financée en grande partie par les charges salariales. Beaucoup de personnes reçoivent aujourd'hui un revenu important grâce à un capital ou une rente et n'effectuent en conséquent pas les contributions correspondantes.

Points essentiels du PEV

Le minimum existentiel pour chaque être humain doit être assuré. Un simple transfert de ressource n'est pas suffisant pour cela. Il faut aussi proposer de l'aide pour favoriser l'auto-assistance, en offrant des conseils. Le combat contre la pauvreté structurelle ne saurait être la tâche de l'assistance sociale.

Aucun pourcentage supplémentaire du salaire ne peut être prélevé pour le financement des assurances sociales qui doivent pouvoir être sécurisées avec des impôts. Il n'est pas approprié de réduire de façon précipitée l'AVS par crainte d'un découvert de celle-ci à moyen terme. Tout financement supplémentaire doit être prévu en fonction de la croissance réelle de l'économie, de l'évolution de la migration et du taux de natalité.

Mesures

- *Le principe de base doit être le travail et non l'aide sociale. Travailler doit être rentable. L'intégration dans un processus de travail est à développer en fonction des situations, par exemple grâce à des allocations d'initiation au travail, des compléments de salaire pour ceux qui peinent à produire l'effort demandé, ainsi que le développement du marché du travail annexe.*
- *La coordination et la coopération entre les assurances chômage, le système des prestations complémentaires annuelles, l'assurance invalidité et l'aide sociale doivent être améliorés. A plus long terme, il faut prévoir le regroupement de diverses institutions sociales.*
- *Les caisses de chômage paient à nouveau au maximum 520 jours d'indemnités journalières, dans le but de prévenir au maximum la dépendance de l'assistance.*
- *Les indemnités journalières du chômage doivent être payées indépendamment de la responsabilité de l'assuré.*
- *Les cotisations AC doivent être prélevées sur le salaire entier et non pas uniquement sur la partie assurée.*
- *L'âge de la retraite doit être plus flexible ; des compensations sociales doivent être prévues. Une rente AVS peut être accordée après 40 ans de travail.*
- *La discrimination des couples mariés par rapport aux concubins quant à la rente AVS doit être éliminée. La règle de base doit être « une personne – une rente ».*
- *L'administration de l'AVS doit être centralisée et réduite. Le système actuel fonctionnant avec les caisses de compensation n'est plus justifié, il est cher et non fiable, car il y a trop de fuites.*
- *Le deuxième pilier (LPP) peut être perçu, à la retraite, uniquement sous forme de rente. On peut ainsi éviter que le capital versé soit utilisé trop rapidement et que la personne concernée doive faire appel à l'aide sociale.*

Zones de tension

Notre santé nous est chère. C'est pourquoi nous voulons profiter d'un système de santé publique de très haute qualité. Par contre, nous ne sommes pas d'accord de payer toujours davantage. Les augmentations de primes, rendues nécessaires par les coûts de la santé qui augmentent, constituent une vraie charge surtout pour les familles.

Points essentiels du PEV

Nous voulons fortifier ce qui est sain et non pas simplement guérir ce qui est malade. Des conditions de vie et de travail saines ainsi que la diminution des influences néfastes à la santé sont la meilleure prévention. La consolidation de la responsabilité individuelle des personnes saines, des patients et des fournisseurs de soin est un facteur important pour la stabilisation des coûts de la santé publique. La dignité humaine de tous les patients doit rester intacte.

Mesures

- *Le catalogue des prestations de l'assurance de base est à réévaluer.*
- *Si l'utilisation de traitements médicalement possibles doit être restreinte, elle ne peut se faire que sur la base de critères contraignants, élaborés dans un processus politique. Pour le PEV, il ne peut s'agir que de critères éthiques et chrétiens.*
- *Nous exigeons une planification nationale de la médecine de pointe par la Confédération.*
- *L'autorisation d'un médicament par les Etats de l'Union européenne doit être suffisante pour qu'il soit aussi être autorisé en Suisse. Les brevets ne doivent pas entraver les importations parallèles des pays européens.*
- *Si un générique est justifié du point de vue médical, le médecin doit rendre le patient attentif à son existence. Si le patient choisit le produit original, il ou elle doit payer la différence de prix de sa poche.*
- *Le financement actuel des hôpitaux par les caisses maladie et les pouvoirs publics (financement dual) est remplacé par un financement unique (financement moniste). Cette structure s'occupe alors des prestations et des subventions.*
- *Une carte de santé contenant les informations médicales de base du patient doit être introduite.*
- *Chaque personne malade ou blessée doit être suffisamment informée des traitements possibles, afin de pouvoir se décider de façon autonome pour ou contre le traitement en question. Si la personne n'est pas apte à prendre une décision, les proches sont consultés.*
- *La formation (de base et continue) en médecine et soins palliatifs et gériatriques doit être améliorée.*
- *La population doit être mieux protégée des rayonnements non-ionisants, tout particulièrement en ce qui concerne la téléphonie mobile.*

Dépendance

20

Zones de tension

En Suisse, de nombreuses personnes sont dépendantes d'une ou de plusieurs substances. Elles ne peuvent plus prendre des choix elles-mêmes, mais sont sous contrainte extérieure. Les manières différentes de considérer des personnes dépendantes et les différentes drogues (alcool et tabac d'un côté, stupéfiants de l'autre côté, comme le cannabis, l'héroïne, la cocaïne) ont pour effet l'insécurité juridique et l'inégalité de traitement.

Points essentiels du PEV

Nous voulons, autant que possible, empêcher toute dépendance de se créer et aider ceux qui sont déjà dépendants dans leur détresse. C'est pourquoi nous voulons réprimer les abus en matière d'alcool et de tabac. En ce qui concerne les stupéfiants, nous nous appuyons sur la politique des quatre piliers : prévention, thérapie, réduction des risques et répression. L'élément le plus important est la prévention et la thérapie ayant pour but l'abstinence.

Mesures

- *Les mesures de protection de la jeunesse doivent être appliquées et développées de façon conséquente.*
- *Nous soutenons les programmes de thérapies orientées vers l'abstinence pour les toxicomanes.*
- *Nous exigeons une interdiction générale des publicités pour les substances engendrant la dépendance.*
- *Tous les lieux publics fermés sont non-fumeurs.*
- *Les taxes sur le tabac et sur l'alcool sont à nouveau augmentées. La prévention est à renforcer.*
- *Toutes les contributions à la surface pour la culture du tabac en Suisse sont supprimées sans substitut.*
- *La politique des quatre piliers doit être ancrée dans la loi sur les stupéfiants.*
- *L'interdiction de consommation du cannabis doit être appliquée de façon conséquente.*
- *La pratique des loteries et des jeux d'argent doit être restreinte. Dans un premier temps, les loteries avec paiement direct et les jeux d'argent ne doivent plus être proposés en dehors des casinos.*
- *Nous exigeons une interdiction de publicité pour les produits pornographiques ainsi qu'une limitation de la publicité sexiste.*

Migration et Asile

22

Zones de tension

Les deux domaines que sont la migration et l'asile sont constamment confondus. Des personnes travaillant en Suisse sont souvent traitées comme des requérants d'asile, notamment si elles ne sont pas issues d'une culture occidentale. Derrière ce fait se cachent l'ignorance et la peur, qui augmentent au vu du comportement criminel de certains étrangers. Beaucoup de personnes demandent l'asile en Suisse pour des raisons économiques et non politiques, ce qui est problématique.

Les problèmes ne viennent pas de la grande majorité de la population étrangère résidente, qui s'est intégrée depuis longtemps en Suisse ou qui y est même née. Au contraire, bon nombre de ces personnes sont un vrai enrichissement pour notre pays.

Une grande partie des requérants d'asile voyage sans papiers, ce qui rend plus difficile de juger leurs raisons pour demander l'asile et, en cas de décision négative, leur expulsion et l'exécution de leur renvoi. La procédure d'asile - qui prend parfois trop de temps - entraîne des expulsions qui ne sont que très rarement exécutées, surtout chez les familles. Cette impossibilité d'exécution est la principale responsable de l'attitude de refus de la population vis-à-vis des étrangers.

Points essentiels du PEV

Les étrangers avec un permis de séjour doivent s'intégrer le mieux possible dans notre société. Cela nécessite, pour les Suisse comme pour les étrangers, d'être ouvert à l'autre et de faire des pas concrets vers lui. Nous attendons en particulier des étrangers qu'ils apprennent notre langue.

Nous ne voulons pas réagir à l'augmentation de la population musulmane en ayant peur, mais en étant ouverts dans les deux sens. Nous exigeons de celle-ci qu'elle accepte, comme le reste des migrantes et migrants, les bases de notre vie en société.

La migration ne doit pas être laissée au hasard. Elle doit être dirigée en collaboration avec les pays d'origine et de transit. Au niveau de la politique étrangère, économique, fiscale et de sécurité, les questions de migration sont à considérer et à mettre en avant dans tous les contacts avec les pays partenaires.

Dans le domaine de l'asile, le PEV veut maintenir la tradition humanitaire de la Suisse. Il faut clarifier rapidement si une personne a le droit d'admission. Si c'est le cas, elle doit être rapidement intégrée. Dans le cas contraire, une aide de retour doit lui être garantie. L'interdiction de travail doit être levée afin de permettre aux requérants d'asile de se responsabiliser. Si quelqu'un dérive dans la criminalité, il doit immédiatement quitter la Suisse après avoir purgé sa peine.

Mesures

- *La Confédération, les cantons et les communes doivent davantage coordonner leurs efforts d'intégration de la population étrangère en Suisse. Un cours de langue, transmettant aussi les valeurs éthiques de base, les droits et les devoirs en Suisse, doit devenir obligatoire.*
- *Il faut accorder une importance particulière à l'éducation préscolaire des enfants de langue étrangère. L'école enfantine est obligatoire pour tous.*
- *Il faut harmoniser les procédés de naturalisation des cantons. La durée du séjour dans un autre canton doit être pris en considération.*
- *Nous avons une responsabilité particulière face aux personnes exploitées ou victimes du trafic humain en raison de leur pauvreté ou de leur manque de connaissances.*
- *Nous plaignons pour plus d'humanité dans les décisions relatives à l'expulsion dans des cas difficiles : des épouses étrangères abandonnées par leur mari suisse, ou des femmes étrangères qui ont dû fuir une relation fondée sur la violence, etc.*
- *En solidarité avec tous les persécutés de ce monde, la Suisse accueille chaque année environ 500 réfugiés, en plus des structures fixes de l'asile. Ces réfugiés sont assignés par le HCR.*
- *Pendant la procédure de l'asile, le demandeur d'asile doit être obligé, en contrepartie, d'effectuer un travail d'intérêt général.*
- *Il faut fortement encourager la signature d'accords de réadmission avec les pays d'origine des requérants d'asile.*
- *Quant aux requérants d'asile criminels, leur demande d'asile et leurs délits sont réglementés par une procédure accélérée. Nous sommes en faveur des accords qui permettent de purger la peine dans le pays d'origine du condamné.*
- *Une aide d'urgence correcte doit être offerte aux requérants d'asile frappés d'une non entrée en matière (NEM), tant que ceux-ci n'ont pas la possibilité de partir.*
- *Nous soutenons des mesures grâce auxquelles les abus du système actuel de l'asile peuvent être combattus.*

Politique de sécurité

24

Zones de tension

D'un côté, nous souhaitons bénéficier d'une sécurité aussi grande que possible et de l'autre, nous ne voulons pas limiter notre liberté avec trop de règles. La réaction naturelle aux dangers externes est le repli sur soi. Néanmoins, la sécurité n'est réalisable qu'ensemble et nécessite la coopération internationale. La neutralité seule n'est pas garante de sécurité externe. Tous veulent la sécurité, mais rares sont ceux qui acceptent les sacrifices nécessaires.

Points essentiels du PEV

Liberté et sécurité sont toutes deux des valeurs importantes. C'est pourquoi nous devons tous contribuer pour trouver le juste milieu. Concernant la protection de la population, il faut donner la priorité aux menaces causées par les catastrophes naturelles et techniques et ensuite, aux cas de guerre. Le principe de base, qui veut que des moyens civils soient utilisés avant les moyens militaires, doit revêtir davantage d'importance.

La préservation de la sécurité interne est une compétence de l'Etat et ne doit pas être déléguée. Les corps de police doivent recevoir les moyens financiers nécessaires pour remplir leur devoir. L'engagement subsidiaire de l'armée doit absolument rester une exception.

Mesures

- *Le service militaire obligatoire pour les hommes est remplacé par un service communautaire obligatoire pour les hommes et les femmes, par exemple, sous forme de service militaire, service civil, protection civile, travail auprès des instances officielles ou travail d'éducation.*
- *L'admission au service civil ne nécessite pas l'audition des conflits de conscience.*
- *La collaboration avec les pays voisins dans les domaines de la sécurité et de la protection de la population est intensifiée. Par contre, l'adhésion à l'OTAN ne doit pas en être le but.*

Politique étrangère

26

Zones de tension

L'environnement international se développe de façon dynamique. Des pays comme la Chine et l'Inde marquent de plus en plus l'évolution internationale. L'imbrication économique internationale de la Suisse progresse, tout comme l'intégration entre les pays de l'Union européenne. La Suisse, qui se trouve au centre de l'Europe, court néanmoins le danger de s'isoler.

Les politiques externe et interne de la Suisse sont de plus en plus imbriquées, les processus démocratiques suisses s'en trouvent compliqués.

La Suisse fait toujours partie des pays les plus riches du monde et dispose d'un héritage humanitaire qu'il s'agit de perpétuer. Or, nous ne sommes qu'en position médiane en ce qui concerne l'aide au développement. Malgré les efforts de la place financière, nous sommes vus d'un mauvais oeil à cause d'affaires financières douteuses.

Points essentiels du PEV

La Suisse doit utiliser ses moyens et ses relations là où elle peut contribuer de la façon la plus effective à la réduction de la misère dans le monde. C'est pourquoi, selon les objectifs du Millénaire (« Millenium Goals ») de l'ONU, nous soutenons la campagne « StopArmut 2015 » (StopPauvreté 2015), qui vise à diminuer de moitié la pauvreté dans le monde d'ici 2015.

La Suisse s'engage pour des relations commerciales équitables entre les pays, des standards sociaux et écologique valables internationalement et des règles internationales pour les multinationales, à l'OMC et d'autres instances supranationales.

Face à l'UE, nous poursuivons le chemin bilatéral de façon conséquente. Cela signifie que nous nous engageons activement là où il le faut pour que la demande de négociations d'adhésion à l'UE du Conseil fédéral soit maintenue et que l'option d'une adhésion à l'UE soit constamment réévaluée. Pour l'instant, l'adhésion à l'UE n'est pas un thème pour le PEV.

Mesures

- *Nous voulons relever l'aide suisse au développement à 0,8% du produit intérieur brut.*
- *Nous nous engageons pour une remise des dettes des pays les moins développés, pour autant que ceux-ci prennent des mesures appropriées contre la corruption.*
- *La Suisse lutte, au sein des institutions internationales et par les relations bilatérales, pour un plus grand respect des droits de l'homme ainsi que l'observation de l'Etat de droit, tout particulièrement pour les minorités ethniques et religieuses ainsi que pour la préservation de l'interdiction de la torture.*
- *La Suisse s'engage internationalement pour la suppression de la peine de mort.*
- *La Suisse s'engage pour une participation équitable de tous les pays dans les organisations internationales.*
- *La Suisse s'engage pour l'introduction d'une taxation européenne du fuel pour avions (taxe sur le kérosène) en faveur de l'aide au développement.*
- *Les monopoles naturels ne peuvent pas être privatisés. En conséquence, la Suisse défend au sein des organisations internationales l'interdiction de la privatisation de l'infrastructure ferroviaire et celle de l'eau dans les pays en voie de développement.*
- *L'exportation de matériel de guerre doit être plus restreinte. La vente de matériel de guerre des réserves de l'armée est interdite.*
- *Nous reconnaissons le droit à l'existence de l'Etat d'Israël en Palestine, où les Juifs ont leurs racines historiques. Au Moyen Orient, une solution doit être trouvée qui permet aussi de tenir compte des droits des Palestiniens.*

Politique d'Etat

28

Zones de tension

La démocratie directe ainsi que le système de concordance sont des acquis, desquels la Suisse peut être fière. Malgré cela, le système politique suisse est parfois très lent. Le fédéralisme entraîne une délégation à des niveaux politiques inférieurs de nombreux problèmes ne pouvant être résolus qu'au niveau fédéral. La cour constitutionnelle manquante entraîne souvent des incertitudes légales.

Points essentiels du PEV

Les compétences de la Confédération, des cantons et des communes doivent être démêlées et définies aussi clairement que possible. Il faut que la Confédération prenne en compte les tâches qui doivent être coordonnées sur un plan national. Elles ne doivent pas être déléguées à une conférence des gouvernements cantonaux, organe non parlementaire et démocratiquement mal légitimé. Toutes les forces et toutes les personnes possibles sont à intégrer dans le processus de décision politique. C'est pourquoi nous soutenons le système de concordance.

Mesures

- *Nous demandons la création d'une cour constitutionnelle.*
- *Un système de vote représentant de façon correcte les vœux des électeurs, comme par exemple le système du « double Pukelsheim », doit être instauré à tous les niveaux.*
- *L'Etat reconnaît les performances des partis au moyen de compléments financiers et réglemente la transparence de leur financement par une loi sur les partis politiques.*
- *Un article constitutionnel sur les religions est introduit dans la constitution. Celui-ci rend hommage tout particulièrement au fondement chrétien de notre Etat, tout en respectant la liberté de religion.*
- *Le droit de recours des associations est à maintenir sans restrictions.*

Zones de tension

Nous avons des exigences nombreuses et parfois contradictoires concernant ce domaine. Nous voulons fournir à la population des denrées alimentaires saines et bon marché et pouvoir garantir un approvisionnement minimal en temps de crise. La nature et les paysages doivent être préservés, l'habitat décentralisé maintenu, les sols exploités de façon durable et l'environnement protégé d'éléments chimiques et de surfertilisation. Par contre, les dépenses publiques nécessaires pour ce faire sont contestées. Les pays en voie de développement sont défavorisés à cause du protectionnisme agricole des pays industriels. Ces intérêts divergents empêchent souvent de trouver des solutions économiques et efficaces.

Points essentiels du PEV

Dans le domaine agricole, le PEV veut atteindre un équilibre entre tâches économiques, sociales et écologiques. L'agriculture doit être durable, économiquement viable et multifonctionnelle. L'aspect durable signifie que la production agricole est écologique et respectueuse des animaux. L'aspect « économiquement viable » exige constamment la bonne qualité des produits. Des produits différenciés et régionaux favorisent les ventes en Suisse ainsi qu'une meilleure position au sein de la concurrence internationale.

La multifonctionnalité nécessite des moyens étatiques. Dans ce système, les prestations fournies au public doivent être publiées de façon claire et transparente mais aussi contrôlées de façon critique. Les paiements directs doivent favoriser la capacité de production économique, sociale et écologique. C'est l'exploitation agricole familiale à 100% qui permet le mieux de remplir les conditions de cet équilibre. Elle doit en conséquence profiter de conditions favorables face aux grandes exploitations et celles qui sont exploitées à temps partiel. L'ouverture future au marché doit être effectuée de façon graduelle et sociale. Des stimulants financiers mais aussi des taxes d'incitation doivent prendre la place des multiples directives détaillées.

Mesures

- *La Confédération doit davantage contrôler et régler la proportion équilibrée entre surface agricole, cultivable, industrielle et de détente.*
- *Les directives du développement territorial doivent être appliquées strictement, aussi dans les zones agricoles.*
- *Dans le cadre du développement régional et de la création de parcs régionaux et de paysage, les produits régionaux viables sont encouragés.*
- *Les contributions à la surface standard sont baissées au profit de subventions au fourrage, couplées à la limitation d'un maximum de deux unités de gros bétail par hectare.*
- *Une taxe d'incitation est prélevée sur les additifs nocifs à l'environnement (engrais minéraux et excédents d'engrais de ferme) ou sur les pesticides.*
- *Nous refusons l'utilisation d'organismes génétiquement modifiés.*
- *Il faut soutenir la production d'énergie renouvelable (bois, gaz bio, vent) au niveau agricole.*
- *La Suisse s'engage, par des accords internationaux (au sein de l'OMC ou de l'UE) à ce qu'un pays puisse taxer et déclarer en conséquence l'importation de denrées produites avec des standards moins élevés en matière d'écologie, d'élevage des animaux ou de conditions de travail.*
- *Les importations parallèles de moyens de production agricoles doivent être possibles.*
- *Les subventions à l'exportation, les mesures de soutien du marché, le protectionnisme et les contingents sont à éliminer dans le cadre des accords de l'OMC.*
- *La loi sur les cartels doit être appliquée de façon conséquente, afin de favoriser la concurrence dans les branches situées en amont et en aval.*

Transport et Environnement

32

Zones de tension

La mobilité fait partie des besoins de base de l'être humain. Les lieux de travail et de vie sont souvent fort éloignés. Beaucoup de loisirs produisent une importante circulation en avion, voiture ou en train. Or, la mobilité a aussi des limites. La capacité des routes, des voies de chemins de fer, ainsi que du réseau aéronautique, ne peut pas être développée à l'infini.

De nombreuses personnes n'ont pas encore pris conscience que la création perdra progressivement son équilibre si nous continuons à piller la planète comme nous le faisons actuellement.

L'effet de serre induit par le CO₂ entraîne un changement climatique inquiétant et mondial.

Points essentiels du PEV

Nous voulons une bonne qualité de vie pour chacun. La mobilité, mais aussi de l'air sain, une nature verte, un espace de vie en ville ou à la campagne y contribuent. Il s'agit de trouver le juste milieu.

Nous exigeons un changement radical dans la politique climatique. La mobilité illimitée n'est pas un but souhaitable. On ne doit pas répondre au flux de circulation fortement croissant avec une offre fortement croissante des routes, mais il doit être limité par un renchérissement, grâce à des solutions comme le péage urbain (« Roadpricing ») ou une augmentation du prix de l'essence. Même si la mobilité ne couvre ainsi pas les coûts, le principe de la vérité des coûts doit régner. La mobilité douce et les transports en commun doivent être favorisés.

Nous voulons utiliser notre environnement de façon durable et efficace et le protéger. Pour ce faire, le PEV estime que le principe de causalité doit être appliqué et qu'une priorité haute doit être accordée à la protection des espèces et de la nature. La Confédération doit recevoir plus de compétences dans le domaine du développement territorial, afin que le paysage non construit reste aussi intact que possible.

Mesures

- *La taxe sur le CO₂, est instaurée telle qu'elle est inscrite dans la loi et planifiée initialement.*
- *La taxe sur les véhicules automobiles est remplacée par des taxes plus importantes sur l'essence.*
- *Le péage urbain est une alternative à la construction de nouvelles routes sur les tronçons d'autoroute constamment surchargés ou dans les agglomérations et les villes.*
- *Le PEV combat la construction d'un nouveau tunnel routier du Gothard.*
- *Nous soutenons le raccord du réseau ferroviaire suisse au réseau européen à grande vitesse. La meilleure connexion pour les distances moyennes doit pouvoir être proposée par le train et non par l'avion.*
- *Les décollages et les atterrissages dans tous les aéroports doivent être limités. L'interdiction des vols de nuit doit être maintenue.*
- *La population doit être protégée des conséquences négatives de la circulation routière (bruits, gaz d'échappement) ; les règles légales en la matière (ordonnance sur la protection de l'air, ordonnance sur la protection contre le bruit) doivent être appliquées de façon conséquente et sans marge de manœuvre.*
- *Une obligation d'être muni d'un filtre à particules est introduite pour tous les nouveaux véhicules diesel. Les véhicules actuels ainsi que les machines pour la construction doivent aussi en être équipés après un délai de transition.*
- *Aucune déduction fiscale pour les frais de déplacement sur route ou sur rail n'est admissible à l'avenir.*
- *Le combat contre d'importants excès de vitesse, l'alcool au volant ou la prise de substances illicites doit être poursuivi de façon engagée.*
- *La convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne) doit être introduite dans la législation suisse.*

Zones de tension

Notre économie et notre bien-être dépendent en grande partie de l'énergie bon marché sous forme d'essence, d'électricité et de chaleur. Nous consommons de l'énergie en grandes quantités, sans y réfléchir, bien qu'il soit connu que les principales sources d'énergie fossile comme le pétrole, le charbon, le gaz naturel, sont limitées et qu'elles ont un impact fortement négatif sur l'environnement.

Nous accordons une grande importance à la sécurité et à l'indépendance. Pourtant, nous sommes dépendants de l'étranger en ce qui concerne la quasi intégralité des sources d'énergie, nucléaires et fossiles. Les grandes réserves pétrolières sont presque toutes situées dans des régions géopolitiquement critiques, ce qui représente un risque important pour l'approvisionnement de la Suisse.

Depuis des années, on promeut les technologies pour l'utilisation d'énergies renouvelables dans l'Union européenne beaucoup plus qu'en Suisse. De ce fait, la Suisse a pris du retard sur le développement de ce genre de produit, ce qui a des conséquences sur la compétitivité et les places de travail.

Points essentiels du PEV

Le PEV considère que la réponse à cette menace se situe dans une orientation conséquente sur une moindre consommation énergétique et une réorientation en direction de l'énergie renouvelable. Cette réorientation suppose un changement de structure nécessitant du temps ; ce but ne peut être atteint qu'à l'aide de mesures de soutien et de direction.

L'application stricte doit débiter maintenant. Si ce n'est pas le cas, le danger est réel de voir des prix élevés nuire à notre bien-être et notre économie. Rester passif n'est pas une option.

Les forces du marché doivent être modulées de telle façon que l'économie énergétique et l'utilisation d'énergies renouvelables deviennent économiquement attractives. Des mesures de soutien et de direction ne doivent imposer aucun coût à la Confédération. Elles doivent être introduites graduellement, avec une optique à long terme et avoir un caractère contraignant, afin que l'économie et la population suisses puissent s'y habituer.

Nous considérons l'énergie nucléaire comme n'étant qu'une solution intermédiaire.

Mesures

- *Nous exigeons une taxe d'incitation sur les énergies non renouvelables. Les recettes peuvent être allouées à la réduction des charges salariales annexes, à la promotion des innovations, au développement et aux investissements dans le domaine des énergies renouvelables, au remboursement à la population (incitation à l'économie énergétique) ou à la compensation pour des taxes moins élevées sur l'essence.*
- *Des prix d'injection convenables doivent être appliqués pour l'électricité issue d'énergie renouvelable, produite à titre privé. Des prix convenables pour les énergies biologiques doivent également être prévus par la loi.*
- *Les réseaux de transport de l'électricité doivent rester en mains publiques et être contrôlés.*
- *La consommation énergétique d'appareils électriques, de véhicules et de bâtiments doit être soumise à un devoir de déclaration. L'efficacité énergétique doit être encouragée par des attraits financiers.*
- *Les nouvelles places de travail, créées dans le domaine de l'application ou du développement des énergies renouvelables, doivent être soutenues par des contributions financières.*

Conclusion

36

Ce programme, qui définit les points essentiels, doit être appliqué dans la politique quotidienne. Le PEV considère que son capital principal est les hommes et les femmes qui font de la politique issue d'une responsabilité « évangélique », en tant que membres des autorités, de commissions et de conseils. Chaque membre du PEV est appelé à relever le défi.

Le programme intitulé Points essentiels PEV 2006 a été accepté le 25 février 2006 à Thoue par les délégués du PEV Suisse. Il est complété sur le plan cantonal par les programmes des partis cantonaux.

Parti Evangélique Suisse (PEV)

Président du parti

Dr. Ruedi Aeschbacher, Conseiller national



Président de la commission de programme

Dr. Ueli Bolleter



Secrétaire général

Joel Blunier



ADN (en français) ou DNA (en anglais)

Abréviation du terme Acide désoxyribonucléique : substance chimique porteuse des informations sur le patrimoine génétique (information sur les gènes) et présente dans les cellules des plantes, des animaux et de l'être humain.

Agent énergétique non renouvelable

Pétrole, gaz naturel, charbon, atomique.

Agent énergétique renouvelable

Biomasse, biogaz, énergie hydraulique et marémotrice, énergie solaire, énergie éolienne et chaleur géothermique.

Aide sociale

Soutien financier subsidiaire et temporaire pour les personnes en situation précaire (appelée auparavant assistance publique).

Assistance au suicide

Les personnes aidant les personnes en fin de vie donnent une substance mortelle prise par la personne souhaitant mourir sans aide de l'extérieur. Aujourd'hui, cela n'est pas punissable par la loi, sauf en cas de raisons égoïstes de la personne apportant l'assistance.

Assurance sociale

Les assurances sociales comprennent l'assurance-vieillesse et survivants (AVS), l'assurance-invalidité (AI), les prestations complémentaires (PC), l'assurance-chômage (AC), l'assurance-accidents (AA), l'assurance-maladie (AM), l'assurance militaire, les allocations pour perte de gain (APG), la prévoyance professionnelle (caisse de pension, 2ème pilier, réglée dans la LPP), la prévoyance privée (3ème pilier), l'assurance maternité et les allocations familiales.

Bilan générationnel

Une démarche cherchant à évaluer toutes les contributions et prestations financières versées entre l'Etat et une génération. Pour des raisons de justice, on peut exiger que ce bilan soit équilibré et qu'aucune génération ne vive ainsi au-dessus de ses moyens.

Biotechnologie

La mise en œuvre technique de procédés biologiques (tels que la fermentation alcoolique).

Cartel

Une convention entre entreprises juridiquement indépendantes qui s'entendent en vue d'influencer l'offre et la demande d'un produit. Exemple : entente sur les prix.

Charges salariales

Toutes les cotisations versées aux assurances sociales (AVS/AI, AC, LAA, caisse de pension) et les allocations (allocations pour enfants et indemnités de résidence) déduites du salaire brut sous la forme de montants fixes ou de pourcentages du salaire.

Clonage (reproductif)

Reproduction de copies génétiquement identiques de créatures vivantes grâce à une multiplication asexuée artificielle.

Construction d'appartements d'utilité publique

Construction de logements sans but lucratif, par exemple sous la forme de coopératives de logement.

Contrat intergénérationnel

Ce n'est pas un document au sens juridique du terme, mais il résulte d'un accord conclu entre les générations au cours de l'histoire. Il concerne notamment le financement des rentes de vieillesse par les cotisations versées par la population active.

Contributions générales à la surface

Paiements directs versés à l'agriculture en fonction de la surface, différenciés selon la région des collines et de montagne.

Cour constitutionnelle

Veille au respect de la Constitution. Elle contrôle la constitutionnalité des lois et, le cas échéant, les déclare inconstitutionnelles.

Coûts externes

Les coûts qui ne sont pas pris en charge par celui à l'origine de la mesure. Exemples : le bruit, la consommation de ressources naturelles ou les préjudices portés à la santé de tiers.

Croissance qualitative

La croissance d'une économie nationale, mesurée à l'évolution de sa qualité de vie.

Croissance quantitative

La croissance d'une économie nationale, mesurée à l'évolution de son produit intérieur brut.

Cycles conjoncturels

Variations de l'activité économique sur plusieurs années dans des économies nationales organisées en économies de marché.

Démographie

Au sens propre du terme : « étude des collectivités humaines ». Par évolution démographique, on entend souvent le changement de la structure d'âge au sein d'une population : le taux de natalité qui baisse et l'espérance de vie qui augmente génère un vieillissement de la population dans de nombreux pays en Europe.

Dépenses de transfert

Les fonds que l'Etat verse directement à d'autres collectivités, des organisations étatiques ou semi-étatiques ou à des particuliers.

Diagnostic préimplantatoire

Examen d'un embryon inséminé en éprouvette pour détecter d'éventuels handicaps ou maladies avant de le placer dans l'utérus.

Diagnostic prénatal

Examen d'un enfant à naître dans le ventre de la mère pour détecter d'éventuels handicaps ou maladies.

Disposition de fin de vie

Déclaration écrite par une personne sur la manière dont elle souhaite être traitée médicalement si un accident ou une maladie la prive de ses capacités de décision et de jugement.

Double Pukelsheim

Système d'élection avec égalité de traitement de tous les électeurs.

Droit de recours des associations

Moyen permettant de favoriser l'application correcte du droit environnemental : les organisations habilitées peuvent recourir lors de projets de construction en cas d'infraction aux lois en vigueur.

Dumping salarial

Le paiement d'un employé à un niveau salarial inférieur à celui pratiqué sur le marché national ou dans la branche concernée.

Durabilité

La définition donnée par la commission Brundtland mise en place par l'ONU en 1987 s'est établie : « Le développement durable est un développement qui correspond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

Economie sociale de marché

Une économie de marché dans laquelle l'Etat a pour rôle de veiller à la péréquation sociale grâce à des conditions cadre appropriées.

Effet de serre

L'adjonction de gaz tels que le CO₂ ou le méthane à l'atmosphère provoque un phénomène de rétention thermique et génère un réchauffement progressif de la Terre.

Euthanasie active et directe

Mort provoquée pour abrégé les souffrances d'un malade à sa demande expresse. L'euthanasie active et directe est interdite et punissable par la loi.

Euthanasie active et indirecte

Usage de substances calmant la douleur qui peuvent abrégé la vie. Elle n'est pas réglementée par la loi.

Euthanasie passive

Suspension de mesures visant à maintenir la vie. Elle n'est pas réglementée par la loi.

Filtre à particules

Filtre les poussières ultrafines (suires d'échappement) provenant des gaz d'échappement des moteurs diesel.

Forfait fiscal

Celui qui immigre de l'étranger et n'exerce aucune activité lucrative en Suisse peut demander une imposition au forfait fiscal au lieu de l'imposition sur le revenu et la fortune.

Générique

Copie contenant les mêmes substances qu'un médicament commercialisé sous le nom d'une marque.

Génie génétique

Domaine faisant partie de la biotechnologie, le génie génétique permet de procéder à des modifications ciblées du patrimoine génétique et/ou à des transformations biochimiques d'organismes vivants.

HCR

Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, agence de l'ONU.

Importations parallèles

L'importation de marchandises provenant de pays à bas coût de production dans un pays où le coût de la vie est élevé sans passer par les canaux de distribution officiels (importateurs généraux, organisation commerciale du producteur). Cette intention est entravée par des obstacles au commerce tels que des obligations de déclaration, d'autorisation ou d'emballage différentes.

Insémination artificielle

La fusion de l'ovule et du spermatozoïde de manière non naturelle, c'est-à-dire soit par une fécondation in vitro (en éprouvette) ou par l'introduction artificielle des spermés dans les voies génitales femelles (insémination).

Législatif, exécutif, judiciaire

Le pouvoir législatif fait les lois, le pouvoir exécutif met les lois en œuvre et le pouvoir judiciaire veille au respect de ces dernières. En Suisse, il s'agit du Conseil national et du Conseil des Etats (législatif), du Conseil fédéral (exécutif) et du Tribunal fédéral (judiciaire).

Mentor

Concept de prise en charge d'une personne peu expérimentée par une personne expérimentée.

Minimum vital

Le montant monétaire nécessaire pour couvrir le minimum des besoins vitaux et assurer une certaine participation à la vie sociale et culturelle.

Monopole naturel

Situation d'un marché où la demande totale peut être couverte par une seule entreprise à des frais moins élevés que par plusieurs entreprises. Par exemple dans les domaines à caractère de réseau : lignes téléphoniques ou canalisations, réseaux ferroviaires et de communication.

Nanotechnologie

Terme générique qui couvre toute une série de technologies s'intéressant aux objets et structures à l'échelle du dix millième de millimètre (= 100 nanomètres).

Non-entrée en matière (NEM)

Lorsqu'une décision de non-entrée en matière est prise, une demande d'asile n'est plus formellement traitée. Les requérants frappés doivent en général quitter immédiatement la Suisse.

Objectifs du Millénaire de l'ONU

Huit objectifs pour le développement (Millennium Development Goals) de l'ONU jusqu'en 2015 : 1) Réduire l'extrême pauvreté et la faim,

2) Assurer l'éducation primaire pour tous, 3) Promouvoir l'égalité et l'autonomisation des femmes, 4) Réduire la mortalité infantile, 5) Améliorer la santé maternelle, 6) Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies, 7) Assurer un environnement durable, et 8) Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

Organismes génétiquement modifiés (OGM)

Organismes dont le génome a été modifié par génie génétique.

Paiements directs

Les paiements directs de l'Etat servent à rétribuer les prestations fournies dans l'intérêt général telles que la protection et l'entretien du paysage rural, la garantie de la production alimentaire et la préservation du patrimoine naturel. Terme générique comprenant notamment les contributions générales à la surface et les subventions au fourrage grossier.

Partenaires sociaux

Employeurs et employés.

Péage urbain (roadpricing)

Péage encaissé pour l'utilisation de certaines routes par les transports individuels et pouvant être défini en fonction de la distance, de l'heure ou de la région.

Prestation complémentaire

La Confédération subventionne les cantons qui augmentent les rentes AVS et AI des prestations appelées prestations complémentaires.

Principe de causalité

Ce principe prévoit que tous les coûts soient pris en charge par celui qui est à l'origine d'une mesure.

Principe de responsabilité

Celui qui est à l'origine d'une mesure peut être tenu pour responsable des coûts découlant de cette mesure en cas de dommage.

Produit intérieur brut

Valeur de tous les biens et services produits pendant une année en Suisse, diminuée de la consommation intermédiaire.

Produit national brut

Différence par rapport au produit intérieur brut : la valeur n'est pas produite en Suisse, mais elle est fournie par une personne domiciliée en Suisse.

Progression

Le taux d'imposition s'accroît plus rapidement lorsque le revenu augmente : le montant fiscal est donc plus important pour les revenus élevés. Cette approche concerne le principe de l'imposition fiscale selon la capacité contributive.

Quote-part étatique

Le rapport entre l'ensemble des dépenses effectuées par les collectivités publiques et le produit intérieur brut.

Rayonnement non-ionisant

Tous les rayons électromagnétiques tels que la lumière visible, les micro-ondes et les ondes radios, qui ne sont pas assez puissants pour ioniser des atomes. Il s'agit là de champs électromagnétiques à haute fréquence utilisés dans la téléphonie mobile.

Réduction d'impôts

Dans la plupart des cantons, le Conseil d'Etat peut octroyer des allègements fiscaux à une entreprise qui s'installe dans le canton pendant dix ans au maximum.

Réforme fiscale écologique

Réforme fiscale qui réduit les impôts et taxes traditionnels (par exemple les charges salariales) tout en augmentant l'impôt sur la consommation d'agents énergétiques non renouvelables.

Rente pour enfant

La rente pour enfant remplace toutes les allocations pour enfant et les déductions fiscales pour les enfants. Elle est allouée pour chaque enfant, indépendamment de l'activité professionnelle des parents, et financée à l'aide des recettes fiscales générales.

Soins gériatriques

La gériatrie (la médecine de la vieillesse) étudie les phénomènes de la santé liés au vieillissement de l'être humain.

Soins palliatifs (palliative care)

Approche globale qui a pour objectif d'assurer une qualité de vie aussi bonne que possible des malades incurables. Les moyens utilisés sont le soulagement optimal des symptômes et le soutien dans le domaine social, psychique et religieux, avec l'aide de la famille.

Soustraction fiscale et évasion fiscale

La soustraction fiscale consiste à dissimuler des valeurs de patrimoine et de revenu aux yeux

des autorités fiscales. L'évasion fiscale est la falsification de déclarations sur le revenu et la fortune adressées aux autorités fiscales. L'évasion fiscale est considérée comme un délit plus grave : elle est punissable d'une amende, voire d'une peine de prison. L'assistance juridique internationale n'est octroyée que dans le cas de l'évasion fiscale.

Splitting familial

Méthode d'imposition des couples. Le revenu du mari et de la femme est imposé au taux de la moitié du revenu. Le couple ne rentre ainsi pas dans un niveau de progression supérieur comme c'est généralement le cas lors d'une imposition commune.

StopPauvreté 2015

Version suisse de la campagne Défi Michée de l'Alliance évangélique mondiale. StopPauvreté est parrainée par l'Alliance évangélique suisse et coordonnée par l'œuvre d'entraide TearFund Suisse.

Subventions au fourrage grossier

Paiements directs pour la garde d'animaux consommant des fourrages grossiers (vaches, porcs par exemple) à la ferme. Les différents animaux sont calculés en unité de gros bétail (UGB) pour faciliter les comparaisons.

Système de formation dual

La répartition de la formation professionnelle entre l'entreprise d'apprentissage et l'école professionnelle.

Système de concordance

Intègre les grands partis au gouvernement (Conseil fédéral) par opposition au système de concurrence.

Travail au noir

Prestation de travail pour laquelle les cotisations des assurances sociales ne sont pas versées et dont le salaire n'est pas imposé.

Vérité des coûts

Contrairement à la couverture des coûts (celui qui est à l'origine d'une mesure en supporte tous les frais), le principe de la vérité des coûts repose sur des incitations d'ordre financier qui forcent l'auteur à prendre au moins une partie des coûts (externes) en charge.

Talon de réponse

Je souhaite recevoir régulièrement des informations concernant les activités du PEV. Merci de saisir mes coordonnées dans votre fichier d'adresses.

Je souhaite soutenir la mise en pratique du nouveau programme. Veuillez m'envoyer un BVR.

Nom	Prénom
Rue, no	
Code postal	Lieu
Année de naissance	Tél. privé
E-Mail	

Le programme me convainc et je suis d'accord avec les fondements du PEV. Pour cette raison je désire adhérer au Parti Evangélique Suisse (PEV). J'adhère ainsi automatiquement aux sections existantes du PEV à tous les niveaux (national, cantonal, régional et communal).

Nom	Prénom	<input type="checkbox"/> Mme	<input type="checkbox"/> M
Nom de jeune fille	Date de naissance	Etat civil	
Rue, no			
Code postal	Lieu		
Tél. privé	Tél. professionnel		
Tél. mobile	Fax		
E-Mail	<input type="checkbox"/> Commande circulaire (E-Mail)		
Profession, titre			
Eglise			
Situation professionnelle			
<input type="checkbox"/> employé-e	<input type="checkbox"/> indépendant-e	<input type="checkbox"/> en formation	<input type="checkbox"/> sans activité professionnelle
<input type="checkbox"/> retraité-e			
Fonctions précédentes ou actuelles, engagements, mandats :			
Lieu, date	Signature		





affranchir s.v.p.

PEV Suisse

Josefstrasse 32

Case postale 7334

8023 Zurich



EVP PEV

*Evangelische Volkspartei · Parti Evangélique
Partito Evangelico · Partida Evangelica*

Dieses Programm kann in deutscher Sprache bestellt werden bei :

Evangelische Volkspartei der Schweiz (EVP)

Josefstrasse 32
Postfach 7334
8023 Zürich

Telefon: 044 272 71 00

Telefax: 044 272 14 37

E-Mail: info@evppev.ch

Internet: www.evppev.ch

Parti Evangélique Suisse (PEV)

Josefstrasse 32
Case postale 7334
8023 Zurich

Téléphone 044 272 71 00
Téléfax 044 272 14 37

E-Mail info@evppev.ch
Internet www.evppev.ch



EVP PEV
Evangelische Volkspartei · Parti Evangélique
Partito Evangelico · Partida Evangelica